



Question élargie n°95
Reçue le 03.06.2026
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 03.06.2026
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député·e·s
Luxembourg

Luxembourg, le 02 juin 2026

Concerne : **Question élargie au sujet du projet européen « Food and Feed Safety Omnibus »**

Par la présente et conformément au Règlement de la Chambre des Député·e·s, je souhaiterais poser une question élargie à Madame la **Ministre l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture** au sujet du projet européen dit « **Food and Feed Safety Omnibus** », présenté par la Commission européenne dans le cadre de son agenda de simplification législative.

Cette initiative prévoit notamment plusieurs modifications substantielles du règlement (CE) n°1107/2009 relatif à la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques. Alors que les discussions au sein du Conseil de l'Union européenne semblent progresser rapidement et qu'une position du Conseil pourrait être arrêtée dans les prochaines semaines, il apparaît important qu'un échange puisse avoir lieu en séance publique sur les implications de cette réforme et sur la position défendue par le Gouvernement luxembourgeois.

Si la Commission européenne présente ces modifications comme des mesures de simplification destinées à réduire certaines charges administratives et à accélérer l'accès au marché de solutions alternatives, plusieurs organisations scientifiques, environnementales et de défense des consommatrices·eurs ont exprimé de vives préoccupations quant à leurs conséquences potentielles pour la protection de la santé humaine, de la biodiversité et de l'environnement.

Les modifications proposées soulèvent notamment des interrogations quant au rôle accordé aux connaissances scientifiques les plus récentes dans l'évaluation des substances actives, à l'application du principe de précaution ainsi qu'au maintien d'un contrôle rigoureux des risques liés à l'utilisation des pesticides. Elles interrogent également quant à l'opportunité d'introduire des changements aussi fondamentaux dans le cadre d'un exercice de simplification législative et sans évaluation d'impact spécifique.

Par conséquent, dans le cadre de cette question élargie, je souhaiterais aborder les conséquences potentielles de cette réforme pour l'avenir de la politique européenne en matière de pesticides, la position défendue par le Luxembourg dans les négociations en cours ainsi que les garanties nécessaires afin d'assurer un niveau élevé de protection de la santé publique, de la biodiversité et de l'environnement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Joëlle WELFRING
Députée